

N°160

JUILLET/AOUT 2006

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

L'ARGENT DU SPORT, FACE A FACE AVEC LES DIRIGEANTS

Si la loi des finances de 2002 a permis la rémunération, dans certaines conditions, des dirigeants associatifs, il n'en demeure pas moins que tout n'est pas réglé. Les tentations sont grandes en dehors des règles, de « tremper le doigt dans le pot de confiture ».

Cette pratique est l'héritage d'une véritable omerta sur le sujet. On a fermé les yeux sur beaucoup d'habitudes délictueuses, l'Etat est tout aussi responsable que le mouvement sportif.

Des petits arrangements sur lesquels on se gardait bien de réagir, les dérives étaient connues, mais l'administration fiscale ne semblait pas décidée à s'y intéresser réellement.

Certes depuis, les contrôles se sont intensifiés et les dérives ont été révélées, une petite partie seulement, on ne peut pas mettre des contrôleurs partout, l'administration a choisi l'exemple plus qu'une répression organisée.

Actuellement le déclenchement de véritables audits sur de grosses structures réserveraient bien des surprises. C'est un secret de polichinelle que les pratiques anciennes perdurent encore.

Rappelons tout de même que les faits reprochés au président SERRANDOUR remontent à 2001, époque où l'on commençait à évoquer la possibilité de rémunérer des dirigeants. Le CNOSF avait sollicité l'avis des CROS et des CDOS, suite à une saisine du Premier Ministre (voir SCOOP 106 du mois d'Octobre 2002)

Ce sujet avait été évoqué timidement au Congrès d'Aurillac du CNCD du 29 Septembre 2001, suite à une question de votre serviteur. Sur cette lancée nous avons organisé un forum, le 9 Février 2002, au titre provocateur « La rémunération des bénévoles – début ou fin d'une réalité »

La rémunération a donc été acquise par le CNOSF, mais à la charge de l'association, alors qu'il était souhaité des indemnités comme les parlementaires pour les dirigeants à la charge de l'Etat.

On a donc réglé une partie du problème, mais seulement une petite partie car les petits arrangements subsistent toujours, il y a beaucoup d'argent dans le sport et il faut avoir le courage d'aborder le sujet pour clarifier une situation où il existe beaucoup de zones d'ombres.

Les subventions et autres recettes sont destinées aux projets pour lesquels on peut avoir besoin de techniciens rémunérés dans la transparence, mais pour le reste, il demeure une opacité mère de toutes les combines, grandes ou petites.

Ce sujet qui doit l'aborder ? si ce n'est le mouvement sportif car c'est son intérêt et son honneur, c'est comme le dopage, on l'a trop longtemps ignoré, voyez le résultat catastrophique.

C.L

SCOOP 94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DU VAL-DE-MARNE**

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL
Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail cdos.94@wanadoo.fr

J.O DE PEKIN

Le maire adjoint de Pékin chargé de la construction des infrastructures des Jeux de 2008, a été limogé. Il était soupçonné de corruption.

Le comité d'organisation a assuré que cet événement n'aurait aucune incidence sur les préparatifs. La corruption n'a jamais empêché des travaux de se poursuivre, elle existe, mais les affaires tournent bien surtout dans un pays comme la Chine où le capital humain semble sans limite.

A noter que cette sanction est la plus importante à la mairie de Pékin depuis la condamnation de l'ancien maire Chen XITONG en 1998 pour le même motif de corruption.

L'argent aiguise toujours les appétits même dans le sport, on le sait que trop bien.

LES PETITS CANCRÈS FRANÇAIS

Une récente étude sur le thème de : « Le sport, la famille et les enfants » réalisée en Europe montre que les jeunes enfants dans notre pays sont plus adeptes du confort que de l'effort.

Selon les chiffres, nos chérubins sont bon derniers du classement de l'étude Skip réalisée en ligne en Janvier, auprès des mamans des enfants de 6 à 11 ans.

Les loisirs ne sont consacrés au sport qu'à peine 3,1 heures par semaine contre une moyenne de 4,5 heures pour les autres pays, les petits Finlandais étant largement en tête avec le double de temps.

A l'école ce n'est pas plus brillant, 2,8 heures par semaine contre près de 4,1 heures dans les autres pays d'Europe avec toujours la Finlande qui occupe la première place.

La faute incombe en partie aux parents, les mamans françaises sont estimées peu sportives, elles pensent que leurs enfants se bougent assez alors que les mamans finlandaises pensent tout le contraire.

Dans un pays où des changements sont nécessaires, on serait bien inspiré de donner le goût de l'effort aux enfants dès le jeune âge, sans compter que l'exercice physique est conseillé pour un bon équilibre de l'enfant.

ETAT DU BENEVOLAT

Le nombre de bénévoles progresse dans notre pays : plus de 27 % des Français de plus de 15 ans, soit environ 13 millions de personnes (dont 11 millions dans les associations), font preuve d'un engagement occasionnel ou régulier (les bénévoles réguliers étant un peu plus de 5 millions). Et, contrairement à une idée reçue, il y a plus de bénévoles actifs que de bénévoles retraités (30 % pour une moyenne de 27 %), même si les plus réguliers se comptent davantage chez ces derniers. Comme quoi, au fond, être ou devenir bénévole dépend moins du temps que l'on dispose que d'une éducation et d'une sensibilisation précoce à la citoyenneté et à l'engagement.

Source : étude La France Bénévole 2006, disponible sur www.cerphi.org ou www.francebenevolat.org

PRISE ILLEGALE D'INTERETS

Les dirigeants d'associations gestionnaires de services publics sont tout aussi concernés que des personnes disposant d'un mandat électif public. C'est ainsi qu'en 2001, la cour d'appel de Chambéry a condamné l'ancien président de la fédération française de ski pour s'être fait rémunéré des études et expertises par la compagnie d'assurance auprès de laquelle la FFS avait souscrit un contrat d'assurance de groupe pour ses licenciés.

Le délit est constitué dès lors qu'un dirigeant tire profit de ses fonctions dans un intérêt personnel, même indirectement par personne interposée. C'est un des points qui est reproché au président du CNOSF qui devra en répondre devant le tribunal correctionnel.

Sources d'informations : La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...

SIMPLEMENT

Le président du CDOS 77 a résumé dans son édit du mois de Juin, le sentiment largement partagé actuellement dans le milieu associatif sportif. Il dit « simplement » ce que la majorité des bénévoles pensent et nous nous permettons de le publier intégralement.

« Fin juin. La saison sportive s'achève, pour la plupart des disciplines les dernières manifestations ont eu lieu, les A.G. se sont tenues... »

Dans son club, il pourrait penser au repos, aux vacances... mais, déjà, avec les comptes rendus demandés, la parution des calendriers, les arrivées ou les départs, les actions d'été... il évalue, il envisage la saison prochaine, il chiffre les besoins, il jauge le potentiel... des projets plein la tête.

Ainsi va la vie de mon ami, le Bénévole

Qui es-tu, comment vis-tu, Toi que l'on accuse de disparition ? Toi, qui, parfois critiqué (même par tes proches), passes tes temps libres, tes soirées, tes week-ends ou tes vacances à t'occuper des autres.

Et ta famille ? tes amis ? qu'en pensent-ils ? Le temps passe toujours trop vite, ce temps qui te manque tout au long de l'année.

35 heures ! peut-être, mais est-ce pour Toi ? Quant à la retraite, fait-elle partie de ton statut ?

Alors, Mesdames et Messieurs les Elus et Administratifs nationaux, régionaux, départementaux ou locaux, par pitié, ne multipliez pas les obstacles contraires à la vie associative (cette vraie vie associative si chère à beaucoup).

Demandes de subventions aux imprimés si différents et régulièrement changés pour être « simplifiés » (CNDS, particulièrement cette année, Région, Département, Commune...), Instructions, Réglementation, Responsabilité, Représentation, Respect d'autrui, Respect de l'environnement, Rôle social, Formation, Insertion, Santé, Compétitions, Déplacements, Entraînements, Encadrement... et, mon ami, le Bénévole, doit toujours ajouter du temps au temps.

S'occuper des autres, animer son association (il était venu pour cela), s'entendre appeler « patron » par un salarié qui vous quitte le soir en vous disant « à demain », oublier de voir grandir ses enfants, oublier ses congés... suffisent à sa peine... sans se transformer encore en administratif nécessairement compétent.

Mais quel beau métier tu fais, mon ami, le Bénévole !

Alors, pensons un peu à Lui pour qu'il pense un petit peu à soi ! »

Nous attendons aussi de notre côté qu'un vrai dialogue se crée avant qu'il ne soit tard, il faut écouter la base qui est sur le terrain et qui vit au quotidien une situation qui lui est imposée.

COMMUNIQUE

Le comité directeur du CDOS réuni le 26 Juin a débattu de l'affaire Guy DRUT, il s'est étonné de la décision d'amnistie du Président de la République qui a soulevé un tollé général dans la classe politique.

Une telle clémence n'aura pas servi à grand-chose puisque si Guy DRUT est réintégré au CIO, il perd la présidence de la commission des affaires internationales qui est très importante. Sur un plan éthique, c'est vraiment lamentable, quel exemple pour nos jeunes, où est le principe d'égalité entre citoyen ?

Le comité a été tout aussi surpris que le président Henri SERRANDOUR n'ait pas cru nécessaire d'adresser un courrier à tous les CROS et les CDOS de France afin de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés. Nous pensons que c'était la moindre des choses, au lieu de l'apprendre par la presse, notamment un article dans le journal l'Équipe où le président plaide son innocence.

Un courrier eut été le bienvenu vis-à-vis des organes qui représentent le CNOSF qui doivent promouvoir et défendre les valeurs olympiques. Cette attitude nous consterne, on ne veut pas juger, on veut essayer de comprendre.

Une mise au point nous semble vraiment nécessaire, le procureur a requis une peine de six mois d'emprisonnement avec sursis et 35 000 € d'amende à l'encontre du président SERRANDOUR, affaire en délibéré.

ELECTIONS

JUDO : A la suite de la démission du président Pierre GARCON, c'est Jérôme GOSSET secrétaire général, seul candidat, qui a été confortablement élu au poste de président.

Ce comité qui connaît quelques difficultés financières va devoir provisoirement serrer les boulons afin de retrouver un équilibre, tout en poursuivant ses actions de développement.

Une nouvelle équipe va se mettre en place, elle n'est pas encore constituée, puisque le trésorier, solidaire de son président, avait lui aussi démissionné.

Le nouveau président va donc devoir relever un challenge important, nous lui souhaitons bonne chance, le département compte de grands clubs dont le poids est important dans la gestion du comité départemental.

SPORT DE GLACE :

Ce comité a vu sa direction complètement changée à la suite de son A.G du 1^{er} Juin.

- Président : Guy GAUDIN
- Vice-président : Guy PARIS
- Trésorière : Christiane MENACE
- Secrétaire : Annie RIFFONNEAU

Le nouveau président a tenu à remercier Jocelyne DELBERGUE, présidente sortante et aussi ancienne secrétaire pour son dévouement et ses actions.

Là encore nous adressons tous nos vœux à cette équipe.

ERRATUM

A la suite de notre article « DALLAS A LA FFSG » dans notre numéro 159 de Juin, le président Guy GAUDIN nous a donné son sentiment sur les problèmes de sa fédération et nous a fait remarquer deux erreurs, à savoir :

- le résultat excédentaire de 129 000 € est pour l'année 2004 et pas 2005
- le résultat excédentaire de 414 397 € est donc celui de l'année 2005

Nous nous excusons de cette erreur qui est seulement une mauvaise lecture de notre source.

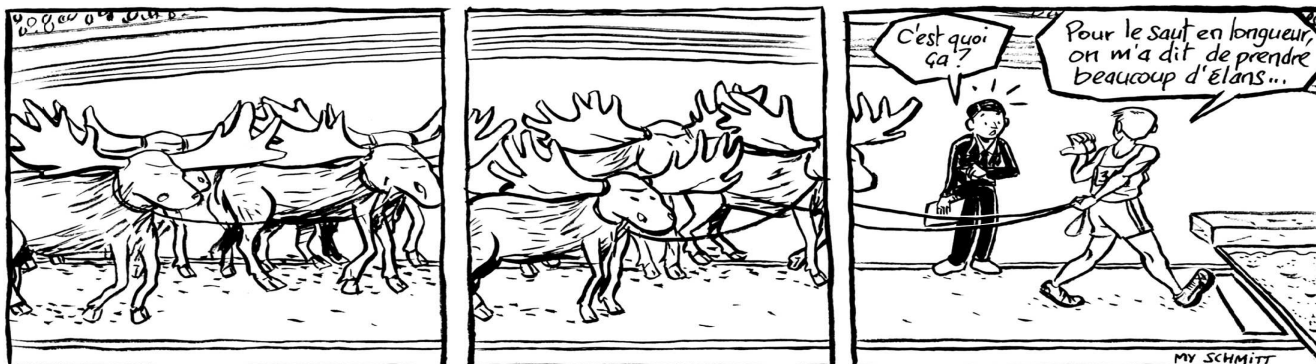
SPORT OU VAS-TU ?

Dans le dernier édit du SCOOP, vous déploriez le manque d'enthousiasme de dirigeants bénévoles sportifs.

Mais qu'est devenu le sport : un produit de consommation qui intéresse les marchands du temple ce qui suscite dans les instances dirigeantes une fièvre pour le profit et un tremplin pour des ambitions personnelles qui vont bien au-delà du mouvement sportif. Beaucoup de pratiquants ne se reconnaissent pas dans cette nouvelle génération de dirigeants qui philosophent sur tout et rien et qui ne connaissent rien au terrain. De plus les partenaires que sont l'Etat, les collectivités régionales et départementales se servent du mouvement sportif et surtout des bénévoles pour faire passer des messages où le sport tel qu'on le conçoit n'est pas représentatif. Ne nous étonnons pas que les jeunes ne soient pas en phase avec ce système et que les vrais pratiquants se placent au dessus de la mêlée en vivant leur sport en dehors de tout ce sport spectacle qui détruit le sport et aussi la santé, mais ceci est un autre problème.

Gérard CHARPENTIER

SPORT FOLIE



REPRIMANDÉ MAIS REINTEGRE

Le président de la république doit être satisfait puisque Guy DRUT a été réintégré au sein du CIO selon la décision portant recommandations n°D/02/06, cas n°3/05 :

« La commission éthique du CIO, après en avoir délibéré conformément à son statut, recommande à la commission exécutive du CIO en application de la règle 22 de la Charte Olympique :

- 1) de décider que M. Guy DRUT, membre du CIO, a méconnu les principes éthiques prévus par la Charte Olympique et le Code d'Éthique du CIO, a porté atteinte à la réputation du mouvement olympique et a ainsi violé la Charte Olympique et le Code d'Éthique du CIO ;
- 2) de prononcer à l'encontre de M ; Guy DRUT, en application de la règle 23.1.1 de la Charte Olympique, le cumul des sanctions suivantes :
 - a) un blâme et
 - b) une suspension du droit de présider toute commission du CIO pendant 5 ans

Fait à Lausanne, le 15 Juin 2006 »

Dans l'avis de la commission, il est dit : (ceci est très important)

« La commission d'éthique, comme elle l'avait déjà souligné dans sa précédente décision du 25 novembre 2005, constate qu'en droit français l'amnistie efface la condamnation, ce qui en l'espèce, a pour conséquence de rendre vierge le casier judiciaire de M. Guy DRUT ; toutefois elle réaffirme que l'effacement de la condamnation laisse intact les faits pour lesquels M. Guy DRUT a été condamné.

La commission d'éthique rappelle à cet égard que le caractère éthique ou non du comportement d'une partie olympique est indépendant de sa qualification pénale. En effet, les mêmes faits peuvent ne pas être pénalement punissables selon la loi de différents pays, mais demeurer éthiquement condamnables. Etc ...

La commission d'éthique, prenant en considération la nature des faits dont M. Guy DRUT a été reconnu coupable dans le cadre du financement illégal des partis politiques, estime que son comportement a porté atteinte à la réputation du mouvement olympique au sens de la partie B.5 du Code d'Éthique du CIO. »

Nous avons aussi relevé que c'était bien Guy DRUT qui avait fait la demande d'amnistie. La France a donc retrouvé une « petite voix » au CIO, mais à quel prix, cette amnistie a été selon Dominique DORD, proche de RAFFARIN, comme une « connerie monumentale » Même Jean-Louis DEBRE, très Chiraquien, s'en était désolidarisé au micro de RTL. Quant à Nicolas SARKOZY, il a qualifié le droit de grâce « d'une mesure d'un autre temps » L'affaire est donc close, mais la France n'en sort pas grandie.

TICKETS RESTOS POUR BENEVOLES

Désormais les chèques-repas peuvent être attribués aux bénévoles pour des repas pris au restaurant ou préparés par un restaurateur.

Le montant est décidé par l'association et ratifié en assemblée générale, les dirigeants associatifs rémunérés sont exclus du dispositif.

La valeur libératoire de toutes charges est actuellement de 5,30 € par chèque, financé par l'association, l'avantage qui en résulte n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.



ECHOS 94



CHALLENGE OLYMPIQUE DES FAMILLES

Cette 3^e édition s'est déroulée le 11 Juin au Parc du Tremblay sous un beau et chaud soleil, même un peu trop chaud ce qui a pu refréner les ardeurs des participantes et participants. De son côté, l'encadrement a été un peu soulagé car l'affluence était tout de même au rendez-vous, le challenge en lui-même a vu le nombre de participants doublé par rapport à l'an passé.

On peut penser que certaines équipes inscrites seraient venues avec un temps un peu plus doux, toutefois on est en droit de se demander si nous aurions pu faire face à un public plus important, la rançon du succès en somme !

En raison de la chaleur, d'autres animations ont eu aussi du mal à démarrer, comme le foot ou le rugby, le public familial est venu vers 16h, par contre poney, mur d'escalade, tir à l'arc, trampoline, cerf-volant ont vite été submergés comme chaque année.

Le stand de lutte contre la violence a encore connu un vif succès, beaucoup d'enfants accompagnés des parents se sont appliqués pour faire un beau dessin sur le tee-shirt offert à cette occasion ; sans compter un questionnaire très sérieusement rempli dont les réponses sont en cours d'analyse, plus de 300, c'est long à examiner.

Cette action du CDOS et du CD d'Athlétisme commence à prendre ses marques dans le cadre des Jeux du Val de Marne dont le Conseil Général a assuré une bonne communication.

Nous devons réfléchir à la prochaine édition car nous pensons que nous pouvons améliorer notre propre communication auprès des communes qui n'a pas été tout à fait conforme à nos souhaits. Si celle-ci fonctionne mieux, il serait alors difficile de tout faire dans une après-midi, nous manquerions de temps et certainement d'encadrement.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, les cadres techniques, les prestataires, nos partenaires Conseil Général et DDJS, sans oublier la direction du parc du Tremblay.

Donc rendez-vous à l'année prochaine

NOTA : Un certain nombre de photos réalisées par André DONZON sont sur notre site (www.cdos94.org), les personnes intéressées peuvent en obtenir aux conditions qui y sont indiquées.

LES 40^e JEUX DU VAL DE MARNE PREMIER BILAN

Le Comité de pilotage s'est réuni, le vendredi 30 Juin, à Choisy le Roi dans une des salles rénovées de l'ASAP, ensemble qui a été repris par la direction du Parc Interdépartemental de Choisy.

Monsieur Roger TISSEYRE, Vice-président du Conseil Général, a remercié et félicité l'ensemble des organisateurs, le service des Sports, le CDOS, l'USEP, l'UNSS etc ...

Les Jeux commencèrent par un très beau gala d'ouverture à la patinoire de Fontenay sous Bois, le public apprécia la qualité du spectacle qui lui fut offert.

La rando-roller s'est déroulée sur un parcours assez technique, mais totalement sécurisé, traversant le domaine de Gros-Bois, passage fort apprécié par les quelque 500 participants venus en famille pour une agréable balade.

Le 11 Juin, le Challenge Olympique des Familles (voir article ci-dessus) a connu une très belle affluence auprès de plus de 1 500 personnes dont 400 sur le challenge lui-même, les autres se répartissant sur les diverses animations.

Du 12 au 16 Juin, les Ecolades organisées par l'USEP n'ont pas failli à la tradition, une organisation exemplaire qui a permis à 7000 enfants des écoles primaires de goûter au plaisir des multiples activités sportives.

Enfin le 18 Juin, la journée Sensations Sports a connu encore un très vif succès avec une fréquentation de 7000 à 8000 personnes qui ont pu découvrir plus de 30 disciplines sportives ; ceci d'autant plus agréablement qu'il y a une fluidité du public évitant les attentes.

On ne saurait oublier les nombreuses initiatives locales dont on a pas pu faire encore le bilan.

En conclusion une très bonne année, digne d'un 40^e anniversaire, on ne peut que souligner l'excellente qualité de la couverture des Jeux grâce à une publicité très « lisible » et donc très efficace.

.RECEPTION

Le comité directeur du CDOS a tenu à manifester à M. Eric LEDOS son amitié à l'occasion du CODIR du 26 Juin.

Comme chacun sait le directeur de la DDJS quitte notre département pour occuper d'autres fonctions à la direction régionale d'Ile de France, il sera remplacé par M. Nicolas MULLER actuellement directeur de la DDJS de l'Eure et Loir.

Le président Christian LOPES a remercié M. Eric LEDOS pour tout le travail accompli dans notre département au service du sport, sa disponibilité et celle de ses services.

Nous avons eu un partenaire attentif à nos besoins qui a toujours accepté le dialogue même sur des sujets où nous pouvions être en désaccord, et nous n'avons voulu retenir que les côtés positifs de nos débats.

De son côté, M. Eric LEDOS s'est félicité de l'excellente collaboration que nous avons eu sur de nombreux dossiers, il s'est souvenu aussi de l'accueil que nous lui avons réservé dès son arrivée en Val de Marne. Il a été très sensible à notre petite réception pour marquer son départ.

Il a regretté néanmoins, et c'est bien son droit, que le SCOOP ne soit pas toujours indulgent vis-à-vis des actions de son ministère, mais il a admis bien volontiers que c'était une liberté d'expression que la démocratie doit savoir respecter.

La soirée s'est terminée autour d'un buffet bien sympathique qui nous a permis de poursuivre nos échanges sur divers sujets.

Nous souhaitons donc bon vent à M. Eric LEDOS au propre comme au figuré ! ...

GYMNASTIQUE

Le club omnisport « les Faisans du Parc de Villeneuve le Roi » recherche un entraîneur de gymnastique artistique féminine pour la saison 2006-2007, entre 4 et 8h par semaine ainsi qu'un entraîneur de gymnastique artistique masculine.

Pour de plus amples renseignements contactez M. Patrick LEDDA au 06 74 90 43 76 ou 01 45 97 38 63.

MANIFESTATIONS SPORTIVES VAL DE MARNaises

Date	Lieu	Manifestations	Contact
31 Août	Nogent/ Marne	Critérium cycliste professionnel – Grand Prix Paris-Baltard	M. MARTIN : 01 43 24 62 52
8/9/10 Sept	Alfortville	Challenge Jacky Shoefler	US Alfortville Basket : 01 49 77 98 84
17 Sept	Vincennes	41 ^e Grand Prix Cycliste de Vincennes	Vélo Club de Vincennes : 01 43 74 53 91

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LICENCES

Le résultat d'une enquête nationale menée depuis un an a été présentée, le jeudi 29 juin, à l'Hôtel du Département en présence du ministre Jean-François LAMOUR et de M. le Préfet.

M. Eric LEDOS responsable de cette soirée avait demandé à Christian LOPES, président du CDOS, d'être au côté du ministre, ce dernier ayant souhaité que le représentant du mouvement sportif Val de Marnais puisse intervenir à sa guise au débat, ce qu'il a fait.

Equipements :

En Ile de France avec 25,2 pour 10 000 habitants, le taux d'équipements est deux fois plus faible que sur le reste du territoire national (51,9). Notre département avec 19,5 est le deuxième de la petite couronne, derrière les Hauts de Seine, mais devant la Seine Saint Denis (17,3) et Paris (13,5).

Bien entendu, les autres départements de la grande couronne nous précèdent largement compte tenu des nombreux espaces et sites naturels pris en compte dans l'étude.

Sans entrer en profondeur dans une étude très détaillée, on constate que les équipements appartiennent largement aux communes qui en assument la gestion, notre département est sur ce point dans la moyenne nationale.

On constate également que le niveau d'équipement n'a pas de lien de causalité avec la pratique.

Licences :

Si la moyenne nationale est de 24,5 en 2005, celle du Val de Marne n'est que de 17,2 en progression par rapport à 2004 (16,1) où nous étions 7^e sur 10 départements avec Paris compris, en Ile de France.

Une tendance lourde, plus les populations sont issues de milieux modestes, moins il y a de licenciés, le public féminin étant le plus touché par cette situation, notre département n'échappe pas à cette constance nationale qui semble assez naturelle.

Le ministre a répondu longuement à toutes les questions avec franchise par rapport à ses moyens d'intervention qu'il souhaiterait plus important, il fait avec ce qu'il a ! Le ton a plu c'est certain ce qui ne signifie pas que les réponses étaient toutes convaincantes.

On a apprécié qu'il insiste auprès de M. le Préfet afin que la situation des piscines qui ferment les unes après les autres, pour des travaux, liés souvent à la sécurité, fasse l'objet d'une réelle concertation afin de répondre à l'urgence.

Le prix des licences jugé trop élevé, a été mis en cause, ce dernier pouvant justifier en partie notre retard en matière de licenciés. Le ministre a admis bien volontiers qu'il existait des fédérations qui ne jouaient pas toujours le jeu, en n'apportant pas les services que les adhérents sont en droit d'attendre, néanmoins il ne peut intervenir directement sur la vie d'une association.

On notera avec grand plaisir que M. le Préfet a confirmé sa volonté de permettre au mouvement sportif d'avoir une Maison des Sports avec l'approbation du ministre qui a déclaré que le CNDP pouvait y aider.

Cette déclaration publique attend bien évidemment une suite concrète, en espérant que la collectivité territoriale pourra aussi apporter son aide à ce projet.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 1^{er} Juin, à l'assemblée générale du Conseil Social du Mouvement Sportif, au CNOSF, Paris 13^e (JC.RAOULX)

Le 13 Juin, au tournoi de Rugby des Ecoles au stade J.Bouin de Choisy (A.MERIGOT)

Le 14 Juin, à l'assemblée générale de la Ligue de Judo, à Saint Maur (C.LOPES)

Le 15 Juin, aux Ecolades et Patinthon au Parc de Choisy (A.MERIGOT)

Le 17 Juin, à la Fête du Sport-Ecole à St Maur (JC.RAOULX)

Le 24 Juin, au marathon relais organisé par le CD Athlétisme, au parc de Choisy (A.MERIGOT)

Le 29 Juin, aux résultats d'études sur « les licences et les équipements sportifs dans le Val de Marne », à la Préfecture de Créteil (C.LOPES, A.MERIGOT, JC RAOULX, J.CELERIER...)

FORMATION DES DIRIGEANTS

En cette fin d'année sportive, comme chaque fin de saison, vous trouverez ci-joint le bilan de cette commission.

Suivi Médical	14
Animation d'une réunion et établissement d'un PV	26
Organisation d'un évènement sportif	23
Subventions	20
Prévention de la violence dans le sport	16
Comptabilité 1 ^{er} cycle	27
Comptabilité 2 ^e cycle	25
Fiscalité, gestion du personnel	31
Responsabilité civile et pénale	32
Convention collective	24
TOTAL	238

Nos observations :

Le nombre de disciplines et la provenance géographique des stagiaires se sont considérablement étendues.

Par ailleurs, le nombre de personnes présentes par rapport aux inscriptions (environ 70 %) démontrent que la politique de rappels dans les jours précédents a porté ses fruits.

La diversification des thèmes a également motivé de nouveaux candidats.

Les insertions dans le SCOOP, les circulaires et la mise en place de notre site Internet (www.cdos94.org) doivent permettre encore d'améliorer cet intérêt, le nombre d'inscrit étant passé de 94 en 2005 à 238 cette année.

ELECTIONS

Encore un changement, mais à la suite du départ programmé du Président du CDOMS.94 (Comité départemental des offices municipaux du sport du Val de Marne), notre ami Claude THUILLOT élu depuis 1991 a trouvé son successeur en la personne de Pierre CAZABAT de Champigny/Marne. Claude THUILLOT reste au CA en qualité de président honoraire, responsable des relations avec la fédération nationale.

Nous adressons tous nos vœux à Pierre qui connaît bien le fonctionnement du comité et qui sera, nous n'en doutons pas, bien aidé par Claude et tout le bureau composé de 9 personnes.

Qu'il nous soit permis d'adresser toutes nos félicitations à Claude THUILLOT pour tout le travail accompli dans le plus bel esprit bénévole.

LA BUVETTE DU SPORTIF

Elle a la spécificité de pouvoir être exonérée des charges fiscales (impôts commerciaux et taxes sur les salaires pour le personnel engagé pour l'occasion) sur la base de 10 par an dans la cadre de leurs manifestations publiques contre 5 pour les autres associations. Pourquoi ? pas d'explications précises à part que le sport assoiffe sans doute les spectateurs.

La buvette ouverte à tout public, adhérents ou non de l'association, est assujettie à des demandes d'autorisation :

- à la mairie (15 jours avant la manifestation) où elle est demandée :
- identité de l'association et de son représentant légal
- lieu et date de la buvette
- identité du propriétaire s'il y a lieu
- catégorie de la buvette, classée de 1 à 3
- à la recette des douanes et des droits directs où il est demandé (quelques jours à l'avance)
- date et lieu de la manifestation
- copie certifiée conforme de l'autorisation délivrée par la mairie